

## 10 Faits divers &amp; Justice

## Faits d'ailleurs

**Un animateur agresse sexuellement 12 fillettes**

Un animateur périscolaire de deux écoles d'Alfortville (France) est soupçonné d'avoir agressé sexuellement plusieurs écolières. Fin janvier, les directrices des deux établissements ont donné l'alerte. Les policiers ont d'abord entendu quatre fillettes, qui expliquaient avoir subi des atouchements de la part du jeune homme. Placé en garde à vue le 5 février, le suspect, âgé de 29 ans, a reconnu à minima les faits avant d'être relâché. Puis les enquêteurs ont recueilli de nouveaux témoignages. Interpellé une deuxième fois et confronté aux nouveaux éléments, l'animateur a reconnu « avoir des pulsions sexuelles et toucher les petites filles à même la peau ». Il a reconnu les atouchements sur douze fillettes âgées de 8 à 12 ans. Placé sous contrôle judiciaire avec interdiction d'exercer toute activité au contact de mineurs, l'homme sera jugé le 15 mai pour agression sexuelle devant le tribunal correctionnel.

**Une ado retrouvée morte dans une chambre d'hôtel**

Le corps sans vie d'une jeune fille, âgée de 16 ans, a été retrouvé hier matin dans la chambre d'un hôtel à Saint-Martin-Boulogne (France). C'est son "petit-ami", âgé de 42 ans, qui partageait sa chambre, qui a fait la macabre découverte et qui a donné l'alerte. Selon les premières constatations, la victime a succombé à « une injection massive de morphine ». Une autopsie sera pratiquée aujourd'hui. Une enquête pour recherche des causes de la mort a été ouverte. Pour l'instant personne n'a été placé en garde à vue.

**Retrouvé mort, atrocement mutilé et calciné, dans sa cave**

Le corps partiellement calciné d'un jeune homme, âgé d'une trentaine d'années, a été retrouvé dans le village de Les Hayons, en Belgique. La victime, atrocement mutilée, gisait dans la cave de sa maison. Elle aurait fait l'objet d'une tentative de décapitation. Des traces de lacerations très prononcées au niveau du cou ont été retrouvées. Le cadavre aurait été déplacé après le meurtre. Une autopsie devrait être pratiquée afin d'en savoir plus sur les circonstances de la mort. Une enquête est en cours.

Rassemblés par JNE

## Lutte contre le trafic, la traite et l'exploitation des enfants

# Deux Togolaises écrouées à Gros-Bouquet

COE

Libreville/Gabon

**DEUX** Togolaises, Djagri Monfaye, alias "Christine", 37 ans, et Fetiba Atebaye, alias "Julienne", 28 ans, appréhendées la semaine dernière par les agents de l'État-major des polices d'investigations judiciaires (EMPIJ), sont détenues en ce moment à la prison centrale de Libreville. Elles sont poursuivies pour trois délits: trafic, traite et exploitation d'enfants. Plus précisément, du moins si l'on se réfère aux premiers éléments de l'enquête, Djagri Monfaye et Fetiba Atebaye sont suspectées d'appartenir à un vaste réseau de trafic d'enfants, chacune d'entre elles ayant un rôle bien précis.

Ainsi, Fetiba Atebaye était chargée d'accueillir, à leur arrivée au Gabon, les enfants ouest-africains à son domicile sis à Owendo. On parle même de séquestration, pour évoquer le traitement qui était réservé à ces innocentes créatures chez Atebaye pour les empêcher de s'enfuir.

En ce qui concerne Djagri Monfaye, elle avait pour mission de placer les victimes dans des foyers pour travailler comme bonnes à tout faire. L'on comprend que les cibles étaient davantage de sexe féminin. C'est également Monfaye qui était chargée de percevoir les salaires destinés à ces enfants, jusqu'à ce qu'elles remboursent entièrement leurs dettes (frais de transport du pays de départ au Gabon, hébergement, etc.) plus un bonus substantiel. Ce n'est qu'au bout de tout ce processus que les victimes pouvaient espérer devenir libres. Et encore...

Les agissements de la bande, à ce qu'il semble, ne s'arrêtent pas là. Puisque d'autres individus, dont Solo et Akam, actuellement recherchés par les services de la police en même temps que le cerveau du groupe, Rosalie Ablavi, avaient pour mission - si ce n'est toujours le cas - d'aller dans des villages du Togo, du Bénin, du Ghana, etc., pour recruter les enfants des deux sexes, dont l'âge varie entre 14 et 16 ans, parfois avec l'accord des parents, pour venir travailler au Gabon.

Les enfants recrutés étaient ensuite embarqués dans des pirogues pour Calabar, au Nigeria, d'où ils ralliaient le Gabon, toujours par voie maritime, avec tous les dangers que cela implique.

Le Cap-Estérias, dans le premier arrondissement de la commune d'Akanda, et la commune d'Owendo, étaient les deux destinations de ces espèces de "boat people". Bien évidemment, Fetiba Atebaye attendait souvent sur place pour accueillir les jeunes "esclaves".

**SITUATION** Le réseau, explique une source proche du dossier, a été démantelé grâce à la collaboration d'un



Les deux membres de la bande à Rosalie Ablavi méditent actuellement sur leur sort à la prison centrale de Libreville.

agent de la direction générale de la Documentation et de l'Immigration (DGI) qui a signalé à la police judiciaire (PJ) un cas de maltraitance d'enfant à Angondjé, exercé sur Félicia Adjiwa, une jeune Ghanéenne âgée de 14 ans. Venue au Gabon dans les

conditions décrites plus haut, la petite victime raconte qu'elle avait été placée dans ce foyer de malheur pour s'occuper d'une dame d'une soixantaine d'années et des petits-fils de cette dernière.

Un jour, alors qu'elle repasse


le linge de la sexagénaire, un des enfants de la famille se met à pleurer. Félicia, qui se dirige vers le petit pour tenter de le bercer, commet la maladresse de traîner le fer à repasser, qui brûle le bébé au pied. Un véritable sacrilège ! A son arrivée, la mère de l'enfant décide d'appliquer la loi du talion, en faisant subir le même sort à la jeune Ghanéenne. Celle-ci sort de la maison en pleurs.

Cela attire aussitôt l'attention de l'agent de la DGI, de passage dans les parages. Compatissant, le policier interroge Félicia, puis il conduit la victime à la PJ qui ouvre immédiatement une enquête. Grâce au témoignage de Félicia Adjiwa,

d'autres jeunes filles, victimes de maltraitance dans plusieurs ménages, en seront retirées, pour être placées dans des centres d'accueil.

Dès que l'enquête préliminaire a été bouclée, Djagri Monfaye et Fetiba Atebaye ont été présentées devant le parquet de Libreville. Après audition, le juge d'instruction les a placées sous mandat de dépôt, le jeudi 22 février dernier.

Cinq responsables de foyers reconnus de maltraitance envers les enfants, objet de trafic, de traite et d'exploitation, ont également été présentés devant le parquet de Libreville mais, après audition, ils ont été laissés en liberté provisoire.



**AGENCE DE REGULATION DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES ET DES POSTES**

PRESIDENCE DU CONSEIL DE REGULATION

REPUBLIQUE GABONAISE

Union-Travail-Justice

## COMMUNIQUE DE PRESSE



Le Président du Conseil de Régulation de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) rappelle qu'en application des dispositions de la loi n° 005/2001 du 27 juin 2001 portant réglementation du secteur des télécommunications en République gabonaise, ensemble les textes modificatifs subséquents, les équipements terminaux de communications électroniques doivent faire l'objet d'une homologation de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes.

Cette opération d'homologation consiste à garantir le respect des exigences essentielles et à vérifier la conformité des équipements aux normes et spécifications techniques en vigueur. Elle est matérialisée par l'apposition sur l'équipement homologué d'une vignette délivrée par l'ARCEP.

A cet effet, l'ARCEP invite tous les opérateurs de réseaux de télécommunications, les tenanciers des cybercafés, téléboutiques, importateurs et distributeurs, installés sur toute l'étendue du territoire national, à bien vouloir régulariser leurs situations, auprès du Guichet unique de l'ARCEP situé au 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble ex Magamod en face de l'Union Gabonaise de Banque (UGB).

L'ARCEP rappelle enfin que tout contrevenant aux dispositions du présent communiqué s'expose aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

**Le Président du Conseil de Régulation**

SIEGE SOCIAL Haut de Gab-Gab BP: 50 000 LBV Tel : +241 44 66 11/12 Fax : +241 44 66 06 Site web : www.arcep.ga